

Département de : LOZERE  
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 23/10/2023  
Reçu en préfecture le 23/10/2023  
Publié le  
ID : 048-214800104-20231018-2023\_10\_1-DE



**Présents : 10**  
**Absents : 0**  
**Absents représentés : 1**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023 :**  
**DELIBERATIONS N°2023 / 09-1 à 2023 / 09-10**

L'an deux mil vingt trois

Et le 20 septembre

A 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL Hélène, DELMAS Pascal, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RUIZ Jérôme, SUAU Julian, TAULEMESSE Valérie, VILLEDIEU Jérôme, WASSELIN Dylan

Absent(s) :

Absent(s) représenté (s) : RICHARTE Guy par RUIZ Jérôme

Secrétaire de Séance : BRUNEL Hélène

**2023/09-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Juillet 2023**

Approuvé à l'unanimité

**2023/09-2 : Acquisition de plein droit du bien vacant sans maître JOUVE**

Parcelle de 6 780 m<sup>2</sup>, pas d'ayant droit, pas d'héritier. Acquisition par la mairie à titre gratuit. Intégration dans les biens de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

**2023/09-3 : Demande d'achat de parcelles communales D 092 et D 105**

Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire de la Commune d'Auroux, étant la mère de la personne demandeuse, quitte la salle pour le vote de cette délibération.

Demande d'achat faite par Emilie PIJEAU. Estimation des parcelles par la SAFER :

N° de parcelle	Prix par ha	Surface	Prix de vente
D 092	700 €	85a 38ca	597,66 €
D 105	900 €	50a 70ca	456,30 €

Soit un total de 1053,96 €, montant arrondi à 1 054 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 4 abstentions, 5 voix contre, et 1 voix pour :  
Décide de ne pas répondre favorablement à la demande de vente des parcelles communales D 092 et D 105 de Mme PIJEAU Emilie. En effet, elle n'évoque pas un projet précis. De plus, cela risque d'engendrer d'autres demandes. Quels sont les devenir des terrains avec la révision du PLUi ?

#### **2023/09-4 : Achat Equipements du camping**

Fin d'échéance avec camping-car park en avril.

Deux possibilités s'offrent au Conseil :

- Soit il décide de signer un nouveau contrat dans les mêmes conditions que précédemment avec un forfait trimestriel de 1843 € HT ;
- Soit il décide de racheter les loyers restant dûs, soit 7 166,00 € H.T., ce qui implique que le matériel sera la propriété de la commune.

Si le Conseil choisit cette dernière possibilité, il conviendra de signer avec Camping-Car Park un contrat de maintenance du matériel pour un prix forfaitaire annuel de 2 500 € HT

**Approuvé à l'unanimité** pour le rachat du matériel qui était en location chez Camping-Car Park et la signature d'un contrat de maintenance.

#### **2023/09-5 : Décision modificative Budget Commune N°2**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **2023/09-6 : Décision modificative Budget Eau N°1**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **2023/09-7 : Acquisition de plein droit BVSM TUFFIER QUEYRON**

Pas d'ayant droit, pas d'héritier, la mairie peut acquérir ce terrain gratuitement.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **2023/09-8 : Demande d'achat de la parcelle sectionale de Chazeaux n° 843**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **2023/09-9 : Prime du pouvoir d'achat**

**Approuvé à l'unanimité**

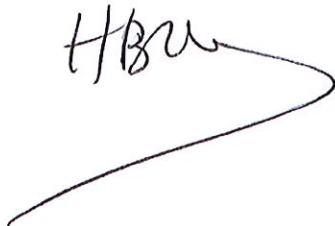
**2023/09-10 : Changement de méthodologie relatif à la requalification de l'espace Pierre et Marie Curie**

Approuvé à l'unanimité

**Questions diverses :**

- Don d'un administré de ses parcelles (2 Ha)
- Téléphone d'astreinte restera à Mme le Maire et au 1<sup>er</sup> Adjoint.
- Réfléchir aux futurs loyers des appartements rénovés (7€ le m<sup>2</sup>).

Hélène BRUNEL  
Secrétaire de Séance



Anne-Marie PIJEAU  
Maire d'Auroux

